



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 97569

## Texte de la question

M. Régis Juanico attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les musiciens intervenants en milieu scolaire. Les centres de formation de musiciens intervenants en milieu scolaire (CFMI) forment, depuis maintenant trente ans, des artistes, musiciens professionnels, pour que les enfants pratiquent la musique à l'école primaire dans une démarche de projet avec les professeurs des écoles. Ce sont ainsi près de 5 000 musiciens, titulaires d'un DUMI (diplôme universitaire de musicien intervenant à l'école) qui œuvrent aujourd'hui auprès de 2 millions à 3 millions d'élèves de l'école primaire. L'importance de ce dispositif de musiciens intervenant à l'école, unique à l'échelle de l'Europe, pour la généralisation de l'éducation musicale, artistique et culturelle a été récemment réaffirmée par le Gouvernement. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a ainsi diligenté une mission conjointe de l'Inspection générale des affaires culturelles, de l'Inspection de la création artistique, de l'Inspection générale de l'éducation nationale et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche portant sur les missions des CFMI et des « dumistes ». Cette mission devait rendre ses conclusions au cours de l'année 2016. Or malgré la mise en place très positive de cette coordination interministérielle sur l'éducation artistique et culturelle, il semble aujourd'hui que, dans certains territoires, des décisions émanant de directions académiques des services de l'éducation nationale tendent à limiter le temps d'intervention de ces artistes professionnels en milieu scolaire. Aussi il souhaiterait savoir quelles solutions pourraient être apportées pour une cohérence entre la politique active de l'État de développement de ce dispositif des « dumistes » et une insertion professionnelle qu'il reste à l'éducation nationale à favoriser, amplifier et valoriser.

## Données clés

**Auteur :** [M. Régis Juanico](#)

**Circonscription :** Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 97569

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 juillet 2016](#), page 6506

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)